

n° 6

Conseil Municipal

Réunion du 21 Octobre 1985

Compte rendu

(Adopté à la séance du 19 Décembre 1985)

La séance est ouverte à 17 heures 15, sous la présidence de Monsieur Pierre MAUROY, Maire de Lille.

Monsieur LE MAIRE - Mesdames, Messieurs, mes Chers Collègues, je voudrais ouvrir cette réunion du Conseil Municipal en saluant la présence parmi nous de Monsieur CHIMERE DIAW, le Maire de Saint-Louis.

(Applaudissements)

Nous sommes très heureux d'accueillir le Maire de notre ville jumelée de Saint-Louis avec qui nous avons des liaisons amicales et de coopération.

Je lui souhaite la bienvenue à Lille et dans cette assemblée communale. Il sait, parce que c'est identique à Saint-Louis, que nous n'avons pu l'inviter à notre table du Conseil Municipal car telle n'est pas la règle de notre code communal, mais nous avons tenu à l'intégrer au sein de notre Conseil de façon à ce qu'il se sente un peu Maire chez lui ici à Lille tout comme nous sommes un peu chez nous à Saint-Louis.

Monsieur VIDAL, si vous voulez bien remplir les fonctions de secrétaire de séance et par conséquent procéder à l'appel.

(Monsieur VIDAL procède à l'appel nominal).

Présents : Mme BELL, MM. BERTRAND, BOCHNER, BODARD, Mmes BOUCHEZ, BRUNEL, BUFFIN, MM. BURIE, CACHEUX, Mme CAPON, MM. CARDON, CATESSON, CHAUVIERRE, CHOQUEL, Mme CODACCIONI, MM. COLIN, DASSONVILLE, DAUBRESSE, Mme DAVIDT, M. DEBEYRE, Mme DEFRANCE, MM. DEGREVE, DELANNOY, Mme D'ERCEVILLE, MM. DEREUX, DONNAY, Mme ESCANDE, MM. ETCHEBARNE, FREMAUX, FRISON, KEIGNAERT, MARTINOT, MATRAU, MAUROY, Mme MOREL, M. PAUWELS, Mme PETIT, MM. PIERENS, PILATE, ROMAN, Mme STIKER, MM. SYLARD, THIEFFRY, VAILLANT, VIDAL, WINDELS.

Excusés ayant donné pouvoir : M. CAILLIEZ, Mlle CARBONNEAUX, MM. CATTE-LIN, DEROSIER, DESCAMPS, LEBEAU, Mme MERESSE, M. MOLLET, Mme NEFFAH, MM. OLIVIER, SINAGRA, VIRON, WAVRANT.

Mes Chers Collègues, Mesdames, Messieurs, Benjamin MOLOISE a été exécuté en Afrique du Sud.

Avant même son exécution, de la part de toutes les capitales du monde, des voix se sont élevées pour préciser que cette exécution serait un obstacle supplémentaire à l'apaisement et à l'indispensable dialogue entre les diverses communautés d'Afrique du Sud.

Rien n'y fit ; le vendredi 18 octobre, à l'aube, Benjamin MOLOISE a été exécuté et de toutes les capitales du monde, c'est une tempête de protestations qui a couvert l'univers.

Benjamin MOLOISE est la quatre-vingt septième victime de ce pouvoir en Afrique du Sud pour cette année et deux cent dix autres personnes attendent actuellement dans les cellules réservées aux justiciables de la peine capitale.

En 1984, cent quinze condamnés à mort avaient été exécutés par pendaison.

C'est l'escalade de la répression par un pouvoir intransigeant qui reste sourd aux revendications exprimées par les noirs.

L'apartheid a la couleur du sang ; elle est l'expression d'un pouvoir blanc cruel, nous le condamnons et exprimons notre indignation.

Je souhaite, en présence du Maire de Saint-Louis, que toutes les villes jumelées à Lille puissent s'associer à notre protestation et à notre indignation et je souhaite que toutes les villes qui ont procédé à un jumelage, jumelage qui était celui de l'amitié, celui de l'espoir, celui de la confiance dans la vie, puissent s'associer également aujourd'hui pour dire leur tristesse et leur indignation.

Mes Chers Collègues, je voudrais simplement vous lire un poème de Benjamin MOLOISE, puisque c'était un poète :

« Et demain, quand viendra la rigueur des saisons orageuses, ébranchant les dômes des futaies sauvages, où fuirai-je, la chute meurtrière des poutres sur les crânes, quand, froissant et tirant les cheveux de la jungle, l'ouragan dans ses bras tordra toute la terre ?

Où dormirai-je, la paille de mon toit volant à tous les vents ?

Où fuirai-je, la fureur des torrents balayant tous mes champs, roulant des alluvions pour fumer le vallonn où germera l'avenir en heureuses ombelles » (?).

Mes Chers Collègues, je vous demande de vous lever pour observer une minute de silence.

(minute de silence).

Nous avons une question à l'ordre du jour, c'est la réalisation d'un réseau câblé de vidéocommunication et la convention-cadre à conclure avec le Ministère des P.T.T. :

85/377 - Réalisation d'un réseau câblé de vidéocommunication - Convention-cadre à conclure avec le Ministère des P.T.T.

(Monsieur DAUBRESSE demande la parole)

Oui, Monsieur DAUBRESSE.

M. DAUBRESSE - Je voudrais faire une petite communication.

Nous nous étonnons une fois de plus de cette convocation tardive du Conseil Municipal. Il est vrai que nous avons été prévenus d'une éventuelle réunion spécifique pour discuter du réseau câblé mais recevoir la notification de la date précise le vendredi pour le lundi suivant, même après une officieuse information le mercredi précédent, ce n'est pas sérieux.

D'autre part, nous découvrons, comme vous, le dossier relatif à ce problème. Il en résulte un taux d'absentéisme élevé et je dois excuser en particulier le coordinateur de l'Intergroupe, Jean-Jacques DESCAMPS, retenu par des occupations professionnelles et qui aurait vivement souhaité participer à cet important débat.

Monsieur CACHEUX a bien voulu nous apporter le maximum d'informations sur l'état actuel du dossier et nous l'en remercions.

Monsieur LE MAIRE - Monsieur DAUBRESSE, je vous suis, sans comprendre tout à fait ; cette réunion du Conseil Municipal a manifestement un caractère exceptionnel qui est dû au fait que nous ne pouvons pas passer la date du 31 octobre. C'est comme cela. Devant certaines administrations, il arrive, même si c'est rare, que nous ayons des obligations impérieuses.

Chacun voit bien d'ailleurs que cette séance est exceptionnelle puisqu'il n'y a qu'une question inscrite à l'ordre du jour.

J'avais eu l'occasion de vous dire, lors de notre dernière réunion, que nous aurions certainement cette réunion exceptionnelle. Je crois que l'information a été donnée officieusement mercredi et officiellement, la convocation vous est arrivée dans les trois jours réglementaires. Cependant, vous aviez été prévenus auparavant.

Je comprends que c'est une gêne un peu pour tout le monde mais je me permets de dire que je ne plaide pas coupable et je demande à l'administration de faire de même car nous étions devant une obligation.

Tous les groupes sont d'ailleurs représentés à la Commission, toutes les informations ont été données. Il s'agit d'un dossier pour lequel nous devons donner une réponse à une date précise.

Il arrive quelquefois, à côté du rythme normal de nos séances du Conseil Municipal, qu'il y ait comme aujourd'hui - cela n'arrive qu'une fois ou deux par an - une réunion exceptionnelle dont on vous avait prévenus, officieusement, et officiellement dans les délais réglementaires.

Nous n'allons pas polémiquer, je suis le premier à penser qu'il faut le moins possible de réunions de ce genre mais quelquefois, il y a des contraintes.

Monsieur CACHEUX.

M. CACHEUX - Merci, Monsieur le Maire.

Le 14 février, à travers la signature du protocole d'accord avec le Ministère des P.T.T., nous avons pris la décision de mener des études sur la création d'un réseau câblé de vidéocommunication sur Lille et sur les communes qui souhaiteraient s'associer à Lille sur ce dossier.

Aujourd'hui, nous vous proposons de décider la création de ce réseau car, à travers la signature de la convention-cadre, les P.T.T. s'engagent à construire ce réseau alors que les villes s'engagent à les aider un peu d'une part et d'autre part à l'exploiter.

Quel réseau vont-ils construire ?

Tout d'abord, un réseau tout fibre optique, interactif et utilisant partout le matériaux le plus performant même s'il est aussi le plus cher.

C'est certes la logique du Plan-Câble mais il faut savoir que dans de nombreuses agglomérations, à commencer par Paris d'ailleurs, on a mélangé la fibre optique et le co-axial.

Pour notre part, nous nous y sommes refusés, voulant bénéficier dès le départ de l'interactivité pour développer les services professionnels du câble et par là-même, donner à l'ensemble du monde économique lillois les technologies de communication les plus performantes.

Un article de la convention-cadre qui vous est proposée ce soir prévoit d'ailleurs notamment qu'en matière de services professionnels, un certain nombre d'expérimentations seront menées par le Ministère des P.T.T. et en particulier par le Centre National d'Etude des Télécommunications.

Cette volonté de câbler dès le départ en totalité en fibre optique correspond d'ailleurs au vœu du Président de la République et de votre Gouvernement, Monsieur le Maire, puisqu'à travers URBA 2000 a été souhaité que le triangle Lille-Béthune-Valenciennes soit le lieu de la mise en œuvre et de la mise en application des technologies les plus modernes. C'est donc un réseau tout fibre optique.

C'est ensuite un réseau de 130 000 prises pour ce qui concerne les communes de l'agglomération de Lille : Lille-Hellemmes, Fâches, Lezennes, Mons-en-Barœul, Ronchin, Villeneuve d'Ascq auxquelles la commune de Seclin s'est jointe.

Nous obtenons, pour la première tranche de ce réseau, 40 000 prises, soit environ le tiers du réseau global. Donc, une première tranche élevée ce qui est important pour la réussite commerciale de l'opération.

L'ouverture commerciale de cette première tranche est fixée à l'automne 1987, soit dans deux ans.

Cette première tranche, qui correspond à un investissement de l'ordre de 250 à 300 millions de francs pour les P.T.T. sera en plus, de par la technique choisie, confiée à l'entreprise régionale qui a su faire la proposition la plus habile au Ministère des P.T.T.

Nous contribuons donc au développement et à la reconversion des entreprises régionales à travers ce projet.

Au-delà de cette première tranche, c'est à un rythme annuel de 15 000 prises que nous poursuivrons le câblage de notre agglomération, ce rythme pouvant être augmenté si d'autres communes venaient se joindre à nous.

S'agissant de la première tranche, la répartition des 40 000 prises entre les communes concernées s'est faite sans le moindre problème. Cette répartition donne à Lille, Hellemmes 27 000 prises.

Les contraintes techniques et financières du Ministère des P.T.T. nous ont empêchés de servir dès la première tranche la totalité des quartiers de la ville comme nous l'aurions souhaité.

Il faudra donc attendre la deuxième tranche, c'est-à-dire un an de plus, pour toucher les Bois-Blancs, le Faubourg de Béthune, le Vieux-Lille et le quartier de Saint-Maurice. Mais, dès la première tranche, nous câblons en quasi totalité le Centre-Ville ce qui est important si nous voulons développer les services professionnels.

Nous câblons très largement le quartier Sud dont nous voulons assurer le développement et Fives, quartier qui a beaucoup souffert ces dernières années et à qui nous devons offrir des moyens supplémentaires de développement.

Nous câblons une bonne partie de Vauban, d'Hellemmes et aussi de Wazemmes dans sa partie la moins touchée par les opérations d'urbanisme de ce quartier.

Enfin, nous touchons de manière significative Moulins, notamment dans sa partie où des opérations d'urbanisme récentes ont transformé le quartier, je pense en particulier à l'Usine LE BLAN et à tout le secteur de la rue Jean-Jaurès.

J'ajouterai sur ce point que la répartition des prises dans la ville s'est faite avec la participation et l'accord de tous les Elus représentant la ville à Métro-Câble, toutes tendances politiques confondues.

Nous avons voulu servir, dès la première tranche, autant de quartiers qu'il était possible de le faire techniquement et financièrement ; assurer un équilibre entre ce que l'on peut appeler « l'hyper-centre » de Lille, c'est-à-dire le quartier du Centre, Vauban et Wazemmes et d'autre part des quartiers plus périphériques, en particulier au Sud, à Fives, à Moulins et à la Commune Associée d'Hellemmes.

Donner un plus à certains quartiers -je pense à Fives et au Sud- dont nous voulons assurer le redémarrage.

Dernier point que je veux signaler : nous offrirons à l'ouverture commerciale du réseau quinze canaux de télévision mais avec la possibilité de passer très rapidement, plus rapidement qu'ailleurs, à trente canaux puisque le réseau sera, dès le départ, construit pour trente canaux.

Au total donc, de bonnes propositions dont je dois dire, Monsieur le Maire, qu'il a dépendu de votre intervention personnelle sur ce dossier, pour qu'elles soient acceptées par le Ministère des P.T.T.

Voilà, très rapidement résumé, le réseau que nous allons construire.

Deuxième point que je veux souligner : nous le construirons parallèlement au réseau qui s'établira dans l'agglomération de Béthune et qui comporte dès le départ 22 000 prises.

D'abord, parce que la commune de Béthune qui avait mené les études techniques et de faisabilité avant nous, avait conclu qu'il ne lui était pas possible de travailler seule et en conséquence, cette agglomération a souhaité pouvoir se joindre au projet lillois qui lui paraissait le plus crédible et donc le plus susceptible d'un entraînement.

Troisième remarque que je veux faire sur ce dossier : à quoi, nous, collectivités locales et plus précisément ce soir, Ville de Lille, nous engageons-nous ?

Nous nous engageons essentiellement à deux choses. D'une part, à aider le Ministère des P.T.T. dans la construction de ce réseau, sous la forme d'avance remboursable ; mais, là encore, nous obtenons des conditions très favorables.

D'abord, parce qu'ici comme ailleurs, il n'y a pas d'avance remboursable pour la première tranche ; ce n'était pas évident dans le mesure où, alors qu'il y a un an, les communes tardaient à s'engager et voyaient donc les P.T.T. être très ouverts sur ce problème, désormais le paysage a changé et toutes les agglomérations se précipitent pour signer.

Ceci étant, compte tenu de leurs problèmes financiers, les P.T.T. deviennent plus fermes.

Nous nous engageons seulement, pour ce qui concerne cette première tranche, à fournir quelques locaux et terrains pour la construction des centres de distribution.

Ensuite, parce que le montant de l'avance remboursable, pour la deuxième tranche et les tranches suivantes, soit 12 500 F/hectare, est pour notre agglomération très intéressant.

En effet, il reste dans notre agglomération et en particulier dans la ville de Lille des zones suffisamment denses en habitat pour que cela représente des chiffres fort modestes pour les cinq premières tranches.

On est bien loin des 1 500 francs par prise qui avaient été un moment évoqués comme avance remboursable.

D'autre part, nous nous engageons à exploiter ce réseau en matière de télédistribution par la constitution d'une S.L.E.C., une Société Locale d'Exploitation Commerciale. Mais aujourd'hui, nous ne préjugeons pas de la manière dont nous réaliserons l'exploitation ; soit, nous-mêmes directement avec ce que cela implique d'engagements financiers, soit en confiant cette exploitation à un opérateur qui assumerait le risque global et il n'en manque pas pour s'intéresser au réseau de Lille qui sera l'un des plus grands réseaux de France, supérieur à Rennes, Montpellier et bien d'autres.

C'est donc au total un bon contrat et une bonne Convention-Cadre qui nous sont proposés.

J'ai la conviction intime que peu de villes obtiendront après nous des dispositions globalement aussi favorables parce que -je le disais il y a quelques instants- le dossier évolue sur le plan national. Les villes se précipitent pour signer, alors que les contraintes

budgétaires du Ministère des P.T.T. l'obligent à restreindre ses propositions ; il nous faut donc signer maintenant.

Nous serons alors la onzième agglomération à signer cette Convention-Cadre ; c'est dire qu'en neuf mois, nous avons rattrapé l'essentiel du retard que nous avons pris à l'échelon communautaire sur ce dossier.

Cela n'a été possible -je veux y insister, Monsieur le Maire- que parce que nous avons réussi à créer une exceptionnelle mobilisation sur ce dossier dont chacun a pu mesurer l'enjeu pour l'avenir.

Dès la constitution de Métro-Câble, au premier semestre, je vous avais signalé, Monsieur le Maire, que nous avons réussi à rassembler dans cette association tous ceux qui, dans notre région Nord/Pas-de-Calais, sont compétents en matière de communication. Tous ces gens ont beaucoup travaillé sur ce dossier depuis quelques mois.

Le Conseil d'Administration de Métro-Câble s'est réuni cinq fois depuis sa constitution début juin.

Les quatre groupes de travail que nous avons constitués à ce moment-là se sont réunis quatre à cinq fois, séparément, en moyenne depuis cette date.

Si on ajoute à cela des réunions d'Elus, que ce soient des Elus lillois pour la partie propre à Lille, ou de l'ensemble des Elus concernés pour la totalité du dossier, ce sont au total plus d'une trentaine de réunions que nous avons tenues sur ce dossier depuis cinq mois.

Qu'il me soit permis, Monsieur le Maire, de profiter de cette occasion pour remercier très vivement tous ceux qui nous y ont aidés ; je pense en particulier à Monsieur MOUCHE, le Président de Métro-Câble, à Monsieur MACHART, Délégué Régional de l'I.N.A., et à Monsieur Pierre THIEFFRY qui est responsable de l'antenne régionale d'URBA 2000 ; ils animent, chacun, un groupe de travail avec compétence et beaucoup de diligence.

Je voudrais remercier aussi Monsieur VINZIA, le délégué régional de la mission Télé-Câble, qui nous a beaucoup aidés constamment depuis neuf mois sur ce dossier.

Mais un tel rythme de travail, de réunions, n'aurait pas été possible s'il n'y avait pas eu un travail administratif exemplaire mené par les Services Municipaux sous la direction de Monsieur le Secrétaire Général.

Je veux dire ici le travail remarquable qui a été celui de Monsieur DECOTTIGNIES pour l'impulsion et la coordination administrative du dossier, le travail de rédaction exceptionnel, de rapidité et de qualité qui a été celui de Madame DUSSART et le travail sérieux et régulier de Madame PERSONNE qui nous ont tous très largement aidés.

J'ajouterai que depuis un mois et demi, Monsieur ROUZEAU que nous avons choisi en juillet comme chef de projet, s'est très rapidement intégré dans l'équipe d'animation du projet et a d'ores et déjà rendu beaucoup de services, notamment dans la dernière phase que nous avons connue de négociation avec le Ministère des P.T.T. pour sa Convention-Cadre.

J'ajouterai enfin pour être tout à fait complet que j'ai aussi rencontré une très forte mobilisation chez les Elus concernés et qu'en particulier sur Lille, Messieurs DEGREVE

et DONNAY qui représentent la Ville au Conseil d'Administration de METROCABLE, avec vous-même, Monsieur le Maire et moi-même, ont participé très activement à tous les travaux et en particulier aux différentes réunions du Conseil d'Administration, mais il y avait en plus d'autres réunions d'Elus auxquelles ils ont participé.

Je voudrais conclure, Monsieur le Maire, cette première intervention en soulignant que nous faisons franchir ce soir à ce dossier une étape importante même si dans l'avenir nous aurons l'occasion d'en reparler.

Nous avons le sentiment d'avoir fait avancer rapidement, comme vous nous l'aviez demandé, un dossier important pour que l'affirmation de Lille, Ville moderne, ne soit pas seulement un slogan mais une réalité vécue par ses habitants.

Chacun sait que le secteur de la communication sera, dans les années qui viennent, un des secteurs qui connaîtra les plus grands développements, tant en ce qui concerne l'emploi, qu'en ce qui concerne son incidence sur la productivité, la compétitivité des entreprises industrielles et commerciales.

Nous allons replacer Lille dans le peloton de tête des agglomérations qui seront câblées. Je crois que nous avons bien travaillé.

Monsieur LE MAIRE - Merci, Monsieur CACHEUX pour cet excellent rapport qui pourra être publié tel quel.

La discussion est ouverte.

Monsieur DONNAY.

M. DONNAY - Monsieur le Maire, vous nous demandez d'approuver le projet de convention entre la Ville de Lille et plusieurs villes voisines d'une part et le Ministère des P.T.T. d'autre part, en vue de l'installation d'un réseau de télévision par câble opérationnel en 1987.

Notre position sur le principe de la télévision par câble à Lille est claire : nous y sommes favorables et souhaitons comme vous la mise en oeuvre du câble sur le territoire de notre ville.

En effet, ce dossier est sérieux, il engage l'avenir et nous y attachons une importance majeure.

Mais, nous voulons cependant exprimer quelques réflexions.

Tout d'abord, au point de vue technique : nous avons pensé et nous regrettons qu'au point de vue efficacité, on n'ait pas traité le problème entre le Ministère des P.T.T. et la Communauté Urbaine car il est évident que les négociations qui sont déjà difficiles actuellement entre les différentes communes adhérentes seront encore plus difficiles dans l'avenir quand nous voudrions faire un ensemble cohérent.

D'autre part, aussi, nous nous allions avec Béthune et les trois communes voisines et cela nous paraît quand même un peu anormal qu'on mélange des communes du Pas-de-Calais et du Nord et qu'on n'intègre pas les communes les plus proches dans cette opération.

Surtout que, d'après les renseignements que nous avons, deux têtes de réseau seront nécessaires.

Nous reconnaissons bien volontiers l'ardeur de Monsieur CACHEUX car celui-ci a apporté dans cette opération un dynamisme que nous reconnaissons.

Et nous rendons hommage aussi aux services, comme l'a dit très justement Monsieur CACHEUX, qui ont suivi ces études tambour battant.

Cependant, il faut bien avouer que, pour ces assemblées de techniciens qu'on avait appelées d'une façon très large, il y a quand même une certaine précipitation -on ne doit pas le cacher- qui a amené un absentéisme dans les Commissions et il y a aussi beaucoup de points qui sont obscurs, comme par exemple la gestion des pannes dans cette organisation qui n'a pas été traitée.

Mais, le problème le plus important est le problème financier. Là, c'est le flou le plus complet. Cela devait venir dans un deuxième stade mais, à notre avis, ceci fait un tout, le réseau câble, la S.L.E.C., le comportement des communes, cela fait un tout qu'on aurait dû évoquer avant de signer ce projet.

En effet, les interrogations restent sans réponse le plus souvent.

La seule chose que nous sachions c'est que les villes concernées se portent garantes auprès des P.T.T. du paiement des redevances par prise commandée, raccordée ou non, et nous en connaissons le montant ce qui nous permet d'estimer le risque.

Nous connaissons aussi les engagements de la Ville en matière de locaux pour les centres distributeurs.

Mais quelles seront les responsabilités financières devant la S.L.E.C.. Nous ne connaissons ni les conditions financières de création et de fonctionnement, ni les conditions financières du contrat avec T.D.F. pour les têtes de réseau, ni quels seront les partenaires autres que les communes au sein du capital de la S.L.E.C., ni enfin les décisions qui seront prises concernant les programmes qui occuperont les quinze canaux envisagés au départ.

De plus, nous n'avons pas de garanties quant au raccordement futur éventuel de ce réseau avec les autres réseaux de la métropole.

Par ailleurs, nous avons des interrogations : nos concitoyens mettront-ils 1500 à 1800 francs par an pour quelques chaînes supplémentaires parce qu'actuellement nous avons surtout raccordé les quartiers où la télévision paraît la plus intéressante pour ces quartiers ?

Or, ces personnes qui ont déjà à l'heure actuelle six chaînes -trois chaînes françaises et trois chaînes belges- mettront-elles encore 1500 à 1800 francs par an pour quelques chaînes supplémentaires ?

C'est un sujet de préoccupation important.

D'autre part, le coût du décrochage local n'a pas été non plus évoqué ; or, vous le savez, les communes environnantes et même la Ville de Lille ont des arbres de distribution qui sont différents. Un raccordement entre ces arbres est possible, surtout quand

on aura une télévision locale, mais quels sont les coûts de ce décrochage local ? Nous l'ignorons complètement.

De plus, nous n'avons toujours pas d'information sur la nature des programmes locaux que vous envisagez pour Lille : quels seront-ils ? Verrons-nous, Monsieur le Maire, une télévision orientée comme le sont nos organes municipaux de presse écrite ? Qui paiera cette télévision ? Les citoyens lillois ou les seuls abonnés ?

Cela fait quand même un flou important.

Face à ces réserves, vous allez nous dire qu'il faut pourtant aller vite pour profiter des bonnes dispositions des Postes et Télécommunications et de la priorité que nous avons pour obtenir les premières prises en 1987.

Mais nous sommes réticents et nous ne pouvons pas voter ce projet sans connaître ses prolongements indispensables comme je viens de le dire : projet de la S.L.E.C., répartition des responsabilités entre les villes, la S.L.E.C. et l'opérateur commercial, les possibilités de retour à une télévision communautaire, sans oublier ce que sera l'incidence d'éventuels changements de politique nationale de communication en 1986.

En l'absence de ces informations, nous demandons le renvoi de ce dossier en Commission pour étude complémentaire dans le cadre de l'Association METROCABLE.

Nous vous demandons de soumettre au prochain Conseil Municipal une déclaration de principe qui comprendrait les assurances suivantes :

- 1°) un accord de principe sur le raccordement ultérieur des réseaux de Lille avec Roubaix-Tourcoing et le secteur communautaire,
- 2°) la volonté de tout le Conseil Municipal de limiter les engagements financiers de la Ville de Lille dans le réseau câblé à ses possibilités budgétaires en indiquant ses limites tant en investissements tête de réseau qu'en exploitation, programmation locale et frais de gestion,
- 3°) un accord de principe pour permettre l'accès de l'Opposition à toute initiative de programmation locale et d'information municipale.

Cette déclaration que nous approuverions à l'unanimité pourrait nous permettre de concrétiser notre volonté de principe de doter Lille d'un réseau de télévision câblé à la fois utile et compatible avec nos possibilités financières et notre souci de pluralisme idéologique dans la communication.

Monsieur LE MAIRE - Je vous remercie, Monsieur DONNAY.

Vous n'avez pas eu le temps de prendre connaissance du dossier mais je vois que vous le connaissez fort bien.

M. DONNAY - Je suis allé aux réunions !

Monsieur LE MAIRE - Monsieur SYLARD.

M. SYLARD - Monsieur le Maire, Chers Collègues, nous examinons ce soir un dossier très important pour l'avenir de l'agglomération lilloise, non seulement en matière de télé-distribution mais aussi par les répercussions dans les domaines économique, social, culturel, démocratique, qu'offrent les multiples services et possibilités du câble.

Je veux, pour ma part, me limiter à quelques remarques.

Tout d'abord, nous tenons à souligner comme un point positif essentiel le fait que la convention retienne le choix de la fibre optique de préférence au câble co-axial.

La fibre optique permet en effet l'interactivité c'est-à-dire la communication dans les deux sens, le passage d'une quantité beaucoup plus considérable de messages, l'intégration des nouvelles possibilités du téléphone et de la télématique.

Il s'agit ainsi de donner les meilleures chances de réussite du câblage pour la vie économique et sociale. Cette réussite suppose d'autres conditions concernant l'étendue des services.

La Convention-Cadre se limite pour l'essentiel à la télédistribution ; l'article 9 précise uniquement que, le cas échéant, d'autres services seront assurés. Ces services, notamment les services aux entreprises, sont décisifs pour l'avenir du câble.

Nous savons que ces services existeront mais nous n'avons pas la certitude qu'ils seront assurés par la S.L.E.C., ce qui risque de poser des problèmes financiers concernant l'exploitation.

Ce sera ma deuxième remarque qui porte sur la fiabilité financière du projet.

Il existe en effet un certain nombre d'imprécisions sur les contraintes ce qui rend difficile une évaluation des risques et des chances de réussite du projet.

Sur la participation des villes à l'investissement : pour la première tranche de 40 000 prises, il n'y a pas d'avance remboursable mais la mise à disposition par les communes des locaux nécessaires, c'est-à-dire, sur les 40 000 prises, quarante locaux de 40 m², ce qui, il faut le souligner, représente une charge non négligeable pour les villes.

D'autre part, pour les tranches suivantes, il n'est pas précisé les conditions de remboursement par les P.T.T. des avances faites par les communes.

La convention nous fixe par ailleurs un calendrier à respecter pour les taux de pénétration, c'est-à-dire le rapport entre le nombre d'abonnés et les prises disponibles. Il faut savoir que si ce calendrier n'est pas respecté, la S.L.E.C. supportera une partie importante des conséquences financières de ce retard.

Il apparaît donc que les risques commerciaux à supporter par la S.L.E.C. sont bien réels.

Toutes ces préoccupations bien entendu s'inscrivent dans l'hypothèse où les acteurs publics seront les acteurs principaux de la S.L.E.C. où la conception de service public sera l'épine dorsale de l'ensemble du projet.

Je voudrais faire maintenant une remarque plus politique sur l'enjeu de société que représente le câble.

Au-delà des choix techniques, il y a un choix politique au sens fort du terme, un choix de société. Si nous en arrivons notamment à un coût relativement élevé, plus de 120 francs pour l'abonné, cela risque d'exclure de nombreux Lillois des potentialités du câble ; cela peut conduire à privilégier certains secteurs géographiques où la population dispose de ressources suffisantes.

Ces techniques n'ont pas de conséquences automatiques ; elles peuvent déboucher soit sur la centralisation et une logique où les profits privés sont considérés comme la réalité déterminante, soit sur la décentralisation, le pluralisme, la participation de tous les gens au choix qui les concernent.

Conscients de l'enjeu que représente le réseau câblé pour la vie économique et sociale de Lille, nous voulons mettre dans la balance toutes les conditions de la réussite. C'était le sens de mes remarques.

Le câble doit être au service de tous les publics, de toutes les entreprises, n'exclure personne. Il peut permettre de réduire les différentes inégalités en tirant vers le haut l'ensemble de la société.

C'est pourquoi nous voterons ce rapport ce soir.

Monsieur LE MAIRE - Monsieur CATESSON.

M. CATESSON - Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, quelques remarques sur le projet qui nous est proposé par Monsieur CACHEUX dont je crois que nous pouvons tous nous féliciter de la façon dont il a fait avancer le travail à une vitesse remarquable depuis que le dossier est « sorti » de la Communauté Urbaine, et pour avoir, en quelques mois, rétabli les positions et nous donner l'espoir que le câble, c'est pour demain.

Je me félicite donc de la rapidité de Monsieur CACHEUX et des services et de tous ceux qui, Elus ou Techniciens, ont participé à cette séance d'activité.

D'abord, me féliciter que les choses soient rapides car on pourrait se dire « nous ne sommes pas les premiers à avoir la télédistribution », c'est vrai, quand on voit nos voisins belges, cela fait de nombreuses années qu'ils l'ont mais je crois qu'il faut bien que tous les Lillois soient convaincus que ce que nous allons avoir n'a rien de commun avec la simple télédistribution. Ou tout au moins, il n'aura rien à voir dans la mesure où nous serons en fibre optique.

Or, il faut que vous sachiez qu'heureusement, nous serons une des rares villes probablement à être quasiment - en tout cas dans la première tranche - tout en fibre optique. Qu'est-ce que cela veut dire ?

Cela veut dire que l'information va circuler dans les deux sens ; cela veut dire que non seulement on va nous la donner mais aussi qu'on va pouvoir la demander, c'est déjà une première réponse à ce que disait Monsieur DONNAY tout à l'heure, parce que dans la mesure où on est capable de demander son information, on est capable d'en faire le libre choix et par là-même, on a accès à la pluralité de l'information ; et cela, la fibre optique le permet.

Nous serons une ville gâtée de France ; je crois que c'est un peu grâce aux bonnes relations du Maire de Lille : c'est excessivement important et intéressant d'en profiter mais il ne faut pas perdre de temps car nous savons très bien que les villes se bousculent « au portillon » pour avoir des crédits d'Etat.

Je le dis comme je le pense à Monsieur DONNAY : actuellement, si nous retardions l'échéance, il est probable que d'autres villes passeraient avant nous parce qu'elles auraient fini de prendre toutes leurs précautions.

Quelques remarques ; on nous parle de quinze canaux : moi, je suis de ceux qui pensent, Monsieur CACHEUX, qu'il faudrait très rapidement viser trente canaux. Pourquoi ? Parce qu'aujourd'hui, effectivement, les Lillois en ont déjà au moins six, sept quand il y a Canal Plus, neuf quand ils font un peu de bricolage et qu'ils arrivent à capter le Luxembourg ou la Grande-Bretagne ce qui n'est pas techniquement très difficile.

Ce qui veut dire que si l'on veut qu'il y ait véritablement un plus, il faut viser trente canaux.

Il faut savoir également -je ne crois pas que cela a été dit- que dans les 120 francs/mois ou environ 1 500 francs/an demandés à l'abonné, il y aura quand même la redevance de Canal Plus qui deviendra gratuite et par conséquent, là ou aujourd'hui il y a 120 francs/mois d'abonnement pour Canal Plus, demain on aura Canal Plus « à l'œil » dans le même prix. C'est une remarque quand même intéressante.

L'investissement global : 300 millions de francs, bravo pour l'Etat et bravo pour les entreprises de la région dont on aura quand même été le déclencheur car ces 300 millions c'est à la fois de la fibre optique fabriquée par une firme importante du département du Nord et ce sont des travaux de génie civil qui seront probablement faits par des entreprises de la région. Donc, c'est 300 millions de chiffre d'affaires pour des entreprises de la région.

Participation financière des villes : permettez-moi, Monsieur CACHEUX, d'anticiper un petit peu sur ce que sera la suite et de répondre également aux soucis de Monsieur DONNAY qui sont aussi les miens.

Engagement financier de la ville quand il s'agira de prendre des risques de type commercial : je dis que ce n'est pas le rôle d'une ville de prendre des risques commerciaux, ce n'est pas le rôle d'une ville de faire du commerce, ce n'est pas le rôle d'une ville de trouver des abonnés, de s'assurer qu'ils vont bien payer ce qu'ils doivent, de savoir s'il y en aura assez pour que le prix de revient soit maintenu, c'est-à-dire faire œuvre d'industriel ou de commerçant ; ce n'est pas le rôle de la ville.

Si cela avait été le rôle des collectivités locales de fabriquer des chaussures, cela se serait su, je pense que toutes les expériences faites dans ce sens ont finalement assez mal tourné.

Je le dis tout de go comme je le pense, je serai personnellement et au nom du M.R.G. désireux qu'il n'y ait pas de risque financier public dans l'exploitation commerciale du réseau câblé.

Si on veut, comme vous le disiez, que Lille soit une ville moderne, une ville de communication, il faut dire oui tout de suite. Je répondrai à Monsieur DONNAY que je suis au moins dans un parti qui est libéral dans son esprit philosophique et très soucieux de ce qu'on va mettre dans les tuyaux d'informations.

On a vu la Gauche au pouvoir, on l'a vue libéraliser l'information, on a vu faire des radios libres : alors, les choses resteront ouvertes, il ne faudra pas, c'est vrai, laisser mettre demain n'importe quoi dans le câble mais je suis persuadé que tous les politiques responsables qui sont ici y veilleront.

Quant à moi, avec mes amis et associés aujourd'hui au pouvoir de ce pays et de cette ville, je dis que je suis confiant car le passé est pour moi garant de l'avenir.

Monsieur LE MAIRE - Monsieur DEGREVE.

Nous avons d'excellents exposés.

M. DEGREVE - Justement, pour rompre un peu avec ce qui vient d'être dit parce que je pense qu'il est temps, quand on parle de communication de se communiquer réellement un certain nombre de choses.

Pourquoi aujourd'hui découvrir, Monsieur DONNAY, toute une série d'éléments qui sont d'ordre spécifique qui remettraient en cause par la suite votre vote sur une orientation générale puisqu'elle ne peut être que générale et y compris déterminée dans le temps puisqu'il s'agit d'un accord-cadre.

Je suis surpris, en ce qui me concerne, de découvrir une attitude différente aujourd'hui ; en fin de compte, peut-être pas trop parce qu'il m'arrive, même si nous ne sommes pas encore câblés d'écouter les informations et ce sont peut-être les dernières déclarations de Monsieur CHIRAC qui font prendre des virages un peu rapides en matière de communication.

Il me semble en effet pour le moins, un argument ayant peu de force celui sur lequel vous vous reposez pour les certitudes de demain matin alors que les propositions immédiates qui sont déjà faites par le R.P.R., dans le cadre d'une victoire de l'Opposition Parlementaire, seraient de privatiser Antenne 2 immédiatement, pour faire un exemple et pour montrer où on va aller. Je ne l'évoque pas pour rien car cela me semble être le fond et cela montre qu'effectivement sur le fond, il y aura peut-être des divergences fondamentales entre nous.

Est-ce que cela doit remettre en cause l'accord-cadre qui doit être signé ce soir ? Je ne crois pas parce que dans tous les cas de figures, Monsieur DONNAY, vous savez comme moi, que ce soit pour vos vœux de privatisation qui à mon avis sont voués à l'échec, en ce qui concerne la qualité de la production, la qualité de ce qui sera mis en place, cela ne peut passer de toute façon que si c'est diffusé et que pour diffuser cette masse nouvelle d'informations, d'images fussent-elles sous la forme numérisées, il faudra bien qu'un câble existe.

Toute attitude aujourd'hui qui viserait à retarder la mise en œuvre des études parce que vous savez que nous ne nous engageons que sur les études pour cette mise en œuvre et qu'il faut bien un jour J pour démarrer, reportera d'autant dans le temps la possibilité pour notre population de pouvoir bénéficier de ces images nouvelles, de cet espace télévisuel nouveau demain.

Donc, nous militons profondément pour que cela se fasse le plus rapidement dans le cadre d'un accord-cadre, avec les remarques que mon collègue SYLARD a faites et qui nous semblent à prendre en compte et en particulier pendant le débat que nous aurons entre aujourd'hui - parce que je souhaite que nous nous prononcions pour cet accord-

cadre - et dans six mois où nous aurons l'obligation de la mise en place d'une S.L.E.C. en définissant son rôle, sa mission, de répondre à toutes les questions spécifiques que vous avez évoquées parce que je crois que, par nature, c'est quand même à la S.L.E.C. de répondre elle-même à sa propre définition et ce n'est pas METROCABLE qui peut, par avance, engager la S.L.E.C. qui n'est pas encore constituée.

Mais pour revenir sur le fond parce que je crois que c'est là où se pose le problème, nous avons, nous, effectivement, un certain nombre de craintes et c'est peut-être ce qui a renforcé notre volonté d'accompagner l'ensemble des propositions pour une signature d'un accord-cadre à fin octobre.

Elles sont de quel ordre ?

Par exemple, sur le Plan-Câble lui-même : nous pensons, à partir d'un certain nombre de constatations tant dans le domaine de l'évolution de la part qui est réservée à ces investissements dans la loi de finances ces trois dernières années que dans celle qui doit être discutée à l'Assemblée Nationale et qui va d'ailleurs l'être bientôt, nous pensons qu'il y a une remise en cause de la volonté qui s'exprime toujours en terme politique par un budget, par des lignes budgétaires.

Lorsqu'il y a un écart entre la capacité que représentent ces lignes budgétaires avec ce qui est annoncé en prises raccordables annuelles, d'évidence, il ne reste plus à l'organisme qui le relaie, celui qui met en œuvre, qu'à faire la division simple de ce qu'il possèdera par rapport au coût et de savoir qu'il ne pourra en faire autant.

S'il veut maintenir le cap du nombre de prises fixées, il doit bien entendu trouver des systèmes annexes, la proposition qui est faite, entre autres, de mixer la fibre optique avec le co-axial.

Nous pensons, en ce qui nous concerne, que c'est un recul sur le fond et le Groupe Communiste restera vigilant.

Pour que dans le même cadre qu'à Lille, pour la première tranche, il y ait l'assurance de la fibre optique, nous pensons que cette cohérence de la fibre optique, doit rester au niveau du plan national et que partout, dans tous les cas de figures on doit privilégier la fibre optique.

Nous pensons comme non recevable l'argumentation qui tendrait à faire dire qu'il s'avère que les coûts soient plus importants que prévus ; ce ne sont pas les coûts qui sont plus importants que prévus, il y a simplement un retard dans la mise en œuvre elle-même du plan qui fait que les entreprises qui ont la charge de cette production ne peuvent pas annoncer des baisses de coûts avant que les commandes leur soient confirmées au niveau de la production.

Je dis cela, non pas pour décharger les industriels et la D.G.T. puisque chacun a un rôle à jouer et le joue en fonction de sa mission mais il me semble que le problème est plus fondamental et qu'il est vraiment lié à un problème politique national et d'orientation nationale.

Nous souhaitons que ce qui était prévu lorsqu'on a annoncé le Plan-Câble, soit respecté y compris dans le temps.

Voilà en ce qui concerne la fibre optique.

Pour nous, il faut comprendre que c'est extrêmement important puisque le Plan-Câble, ce n'est pas seulement le plaisir d'avoir de la fibre optique, mais cela répondait au moins à trois éléments déterminants pour l'avenir du pays lui-même, de notre région et a fortiori de notre ville, qui sont la mise en place sur le territoire national d'un réseau numérique à intégration de services : je ne vais pas m'amuser à traduire cela aujourd'hui pour ne pas allonger mon propos mais c'est extrêmement important d'avoir un système cohérent interactif sur l'ensemble du territoire national, qu'il y avait cette volonté initiale, avec sa conséquence en ce qui concerne la télédistribution qui est une partie des possibilités qu'offrirait ce réseau.

Le deuxième point fondamental sur lequel s'appuyait ce plan, c'est que nous nous trouvons à un moment charnière de l'histoire où l'information et la communication s'industrialisent : cela veut dire qu'ils sont facteurs en eux-mêmes de création potentielle d'emplois, en tant que tels dans le traitement, dans la création même de l'information.

La remise en cause du plan, à terme, c'est la remise en cause aussi de ses énormes capacités et dans la mesure où nous ne serions pas les producteurs potentiels nous-mêmes par faute de Plan-Câble réalisé, nous devrions à terme être là aussi des acheteurs sur le marché international plutôt que des producteurs.

Le troisième point auquel nous étions le plus attachés, c'est la philosophie profonde qui, non pas se cachait, mais qui était l'âme essentielle de la fibre optique qui est que chacun, à terme, ait la capacité d'être lui-même, non seulement un secteur, mais un producteur et un créateur d'informations et de communication.

Je crois que tenir les trois bouts de ce câble, de cette fibre, dans ce sens, est pour nous une des choses fondamentales.

Le deuxième élément, c'est l'esprit avec lequel on souhaite intervenir sur l'espace télévisuel et son élargissement. J'entends tout le monde dire « je suis démocrate, je le suis encore plus que toi et toi tu ne l'es pas encore autant que moi ».

Ce que je constate c'est qu'il semblerait qu'il y ait pour le moins des propositions antagonistes derrière cette même volonté démocratique d'ouverture de l'espace télévisuel. Pour l'un, on aboutit à une privatisation rapide y compris de ce qui existe déjà sous la forme de service public ; pour l'autre - d'après ce que j'ai entendu en tous les cas ce soir -, cela aboutirait à ce que les parties du nouvel espace télévisuel puissent se privatiser puisqu'il ne comprend pas trop la fonction de commercialisation que pourraient avoir les collectivités territoriales dans ce domaine.

Pour nous, nous pensons au contraire qu'il ne peut y avoir véritablement conquête de cet espace télévisuel nouveau que s'il y a en fait un accroissement du rôle du service public et qu'il joue lui-même la clé de voûte d'un système mixte parce que, oui, nous sommes pour l'ouverture de l'espace télévisuel ; oui, nous sommes aussi pour qu'il soit mixte, c'est-à-dire qu'il y ait des secteurs privés mais oui nous sommes pour qu'il y ait une clé de voûte à cela, clé de voûte qui doit être un service public avec une mission renforcée compte tenu du nouveau rôle qu'on lui ferait jouer, ce qui est pour nous la garantie en ce qui concerne demain matin, les problèmes de la production. La production, c'est la production de fictions certes, mais c'est aussi, Monsieur DONNAY, la production de l'information.

Sur ce plan, nous pensons que les garanties ne peuvent venir que d'un service public qui soit la clé de voûte de tout cela.

Nous ne pensons pas que se laisser aller à une privatisation totale ou partielle, rapide en ce qui concerne les espaces télévisuels locaux, amènerait forcément une augmentation de la qualité de la production.

Nous pouvons même constater - et là il ne s'agit pas de constatations subjectives - que dans tous les autres cas de figures où cela s'est produit que ce soit aux Etats-Unis, en Italie, il y a une régression de la production antérieure alors qu'on n'avait pas encore élargi l'espace télévisuel.

Nous ne souhaitons pas qu'en France nous aboutissions au même résultat.

En ce qui concerne l'information même, il ne s'agit pas d'une régression mais pire que cela, il s'agit d'un véritable monopole : si on prend l'exemple des Etats-Unis où on arrive à avoir simplement deux chaînes qui sont producteurs de l'information et qui ont en elles-mêmes un écart, sur vingt trois minutes de productions quotidiennes, de trois minutes de différenciation sur les images et les commentaires qui sont donnés sur l'ensemble d'un territoire.

Nous ne pensons pas que c'est cela une nouvelle conquête de l'espace télévisuel. C'est pour cela que nous resterons, en ce qui nous concerne, pour le moins vigilants mais nous avons aussi un certain nombre de propositions à faire.

Comprenez bien - je pense surtout à Monsieur CACHEUX qui fut l'animateur de l'ensemble de ces réunions - que derrière ces propos, il ne s'agit pas de prendre du bout des lèvres l'accord-cadre mais qu'au contraire, pour nous, les éléments que je viens d'évoquer nous renforcent à le voter ce soir, en sachant que nous ouvrons par là-même un autre débat dès demain matin sur lequel nous vous entendons être présents pour défendre le service public comme clé de voûte d'une éventualité d'une ouverture de l'espace télévisuel de demain.

Monsieur LE MAIRE - Merci, Monsieur DEGREVE.

Monsieur CACHEUX, vous pouvez répondre à ces questions.

M. CACHEUX - Monsieur le Maire, je répondrai successivement aux différents collègues qui sont intervenus.

D'abord pour dire à Monsieur DONNAY que j'ai cru comprendre que son intervention mélangeait un petit peu les débats d'hier, d'aujourd'hui et ceux de demain.

Le mieux, pour que notre débat soit clair, serait que l'on se concentre sur celui d'aujourd'hui.

Débat d'hier que celui de la Communauté Urbaine : je vous rappelle d'ailleurs Monsieur DONNAY que c'est à l'unanimité, le 22 décembre, que nous avons décidé au niveau de la Ville de Lille, de faire acte de candidature et qu'à partir du moment où nous étions tous d'accord pour faire acte de candidature, nous avons tous ensemble constaté que le débat n'était plus communautaire.

Monsieur CATESSON a dit les choses qu'il fallait dire sur ce plan ; c'est vrai que pendant plusieurs années à la Communauté Urbaine on a fait du sur-place et qu'en neuf mois on a enfin réussi à faire avancer ce dossier et donc à replacer Lille parmi les agglomérations qui seront en tête du câblage.

Je dois dire que pendant quelques années, je l'ai vu à la Communauté Urbaine on a fait penser à ces soldats d'opérette qui faisaient du sur-place en criant « marchons, marchons », mais qu'on n'avancait pas très concrètement.

J'ai le sentiment que depuis neuf mois, désormais on avance.

Si j'ai un mot à dire, c'est que je souhaiterais que sur d'autres dossiers également, d'autres collègues et en particulier ceux du Versant Nord-Est, puisque c'est bien de ceux-là dont vous parlez, cessent de gémir constamment et fassent avancer les dossiers.

Sur le cas précis du câble, ce que je peux constater, c'est que nous-mêmes, c'est que nous-mêmes, au niveau de l'agglomération de Lille, nous nous sommes rassemblés, nous avons décidé de travailler et en neuf mois, nous avons été capables de préciser le dossier au point qu'aujourd'hui nous pouvons trancher.

Mais dans le même temps, sur ce versant que vous évoquez, pendant des mois et des mois, on a pleurniché en disant « c'est communautaire, c'est communautaire » et on n'a pas avancé d'un pouce et aujourd'hui on se trouve en situation de ne pas encore avoir signé, pour ce qui les concerne. Le simple protocole d'accord qui doit signifier le début des études.

Essayons de pleurer un peu moins, avançons, et nous avancerons tous ensemble, je crois que c'est la meilleure façon de travailler.

Au niveau de ce que nous avons fait, c'est vrai que nous avons travaillé rapidement mais avec qualité, en tous cas pas avec précipitation et avec absentéisme.

Je me suis fait relever - puisque vous l'aviez déjà fait remarquer au mois de juillet Monsieur DONNAY - tous les présents à toutes les réunions, les vingt sept ou vingt huit réunions que j'évoquais tout à l'heure. J'ai constaté qu'il y avait tant au niveau des élus qu'au niveau des techniciens, une présence remarquable à ces groupes de travail.

Vous-même avez été présent aux cinq réunions du Conseil d'Administration de METROCABLE, beaucoup d'élus ont participé de manière très précise aux différents groupes de travail ; nous avons tenu deux réunions pour préciser les modalités de répartition des prises sur Lille et la totalité des élus de l'Opposition ont été présents.

Nous avons tenu deux réunions de l'ensemble des élus et vous-même, vous étant fait remplacer une seconde fois par Monsieur DESCAMPS - mais je pense que Monsieur DESCAMPS est un homme qui peut également vous engager - je pense que vous avez été présent.

Donc, il n'y a pas eu d'absentéisme.

De la même façon, il n'y a pas de flou. Nous décidons aujourd'hui pour ce que nous devons décider. Tous les autres problèmes que vous avez évoqués, c'est le débat de demain.

Je dois dire que là-dessus, d'une part, l'éventail des possibles est ouvert et plusieurs collègues sont intervenus pour préciser leur philosophie personnelle que ce soit Monsieur SYLARD, que ce soit Monsieur CATESSON ou Monsieur DEGREVE juste avant moi, mais nous n'anticipons pas sur ce choix ; c'est un débat que nous aurons le moment venu.

Par rapport à ce débat, nous avons d'ores et déjà des éléments relativement précis, sur tous les points d'ailleurs que vous avez évoqués.

D'autre part, pour ce qui est de l'engagement financier, je l'ai dit et je le répète, demain nous pourrions soit choisir une S.L.E.C. de plein exercice avec ce que cela signifie d'engagements financiers durant les années qui viennent et surtout de prises de risque commercial ; ou bien, nous pourrions choisir ce qui est, me semble-t-il quand j'observe le dossier mené par d'autres agglomérations et notamment celles qui ont signé avant nous, un moindre engagement envisageant de reporter sur un opérateur le risque commercial.

C'est un choix qui nous sera offert.

De la même façon, sur les décrochements locaux, vous savez bien que les chiffres auxquels on tourne maintenant - et toutes les communes en sont parfaitement conscientes - c'est sans doute quelque chose que l'on prévoira techniquement à terme mais qu'il sera sans doute difficile de s'offrir dans un premier temps.

Et chacun est désormais conscient de cette réalité.

J'ajoute que les choix techniques que nous faisons permettent d'apporter une solution satisfaisante même si elle est partielle à ce problème dès le début.

Troisième élément, vous avez parlé de production locale, c'est vrai mais il est vrai aussi que les chiffres que nous avons nous permettent d'y voir beaucoup plus clair et de dire qu'il faudra être particulièrement prudent sur ce problème de la production locale.

Vous savez bien que toutes les réflexions de notre groupe de travail et du Conseil d'Administration visent justement à bien avoir cette prudence.

Je crois qu'il faut essentiellement parler du débat d'aujourd'hui et non pas de celui de demain. Ce débat, nous l'aurons avec la plus grande clarté ; vous avez bien voulu me concéder, Monsieur DAUBRESSE, que vous aviez été parfaitement informés sur l'état d'avancement du dossier. Il n'y a pas de raison que, demain moins qu'hier, vous ne soyez associés pleinement : vous le serez pleinement.

Vous nous avez fait une proposition à la fin qui ressemble un peu à une pirouette, de renvoi en commission puisque vous savez fort bien que nous devons signer le 31 octobre et vous le savez depuis la fin du mois de juillet puisque dès la fin du mois de juillet j'avais évoqué ce problème au Conseil d'Administration et vous étiez présent.

Vous le savez encore plus puisque je l'ai martelé depuis le début du mois de septembre.

Vous nous faites une proposition de renvoi en commission sur trois éléments que j'ai notés rapidement mais je parle sous votre contrôle et vous me direz si je me suis trompé.

« Accord pour pouvoir se relier avec les autres réseaux de la Métropole » : Monsieur DONNAY, je m'escrime depuis neuf mois à répéter que ce sont les P.T.T. qui construisent les réseaux et que les réseaux seront interconnectables techniquement et que c'est bien un des éléments importants qui a conduit le Gouvernement à donner la maîtrise d'ouvrage aux P.T.T.

Donc, ne posez pas de faux problèmes, ces réseaux seront interconnectables, c'est évident.

« Volonté du Conseil Municipal de limiter son engagement financier à ses disponibilités budgétaires » : c'est une évidence ; la majorité du Conseil Municipal mesure autant que vous ce que sont les contraintes budgétaires de la Ville et il n'y a aucune volonté de s'engager dans des opérations qui ne seraient pas responsables, dont d'ailleurs, il nous faudrait, à terme, les chiffrer en termes d'augmentation d'impôts ce que nous ne voulons pas faire ; je crois que le Maire a donné des indications très claires sur les orientations budgétaires pour 1986 et à ce niveau, vous obtenez largement satisfaction.

« Enfin, l'accès de l'Opposition au pluralisme » : je l'ai dit pour ce qui est de l'association au projet ; là encore, vous aviez fait un certain nombre d'observations sur votre degré d'association au projet : vous y êtes pleinement associés et demain vous le serez très largement.

Je crois que le problème est simple : ou bien vous êtes pour ou bien vous êtes contre et si vous vous abstenez, vous laissez le soin à la majorité, demain, de pouvoir dire que si les Lillois ont le câble, c'est grâce à elle. Le problème est aussi simple que cela.

Pour ce qui est des remarques de Monsieur CATESSON, je pense qu'effectivement notre collègue soulève un problème qui est assez réel : c'est la possibilité qu'on a de recevoir de nombreuses chaînes, même si par exemple sur les chaînes belges, le taux d'équipement en téléviseurs sur l'agglomération est relativement faible, c'est donc une possibilité mais beaucoup n'en usent pas et pour beaucoup de gens, ce sera un plus. Quant aux chaînes luxembourgeoises et anglaises, c'est quand même beaucoup plus difficile et il faut être un bon bricoleur.

Mais vous avez raison de dire que le fait que l'on reçoive par chaînes hertziennes tout un certain nombre de programmes nous conduit à voir les choses un peu différemment. C'est la raison pour laquelle nous avons rédigé ce passage de manière différente des autres villes : nous demandons à passer très vite à trente canaux et la façon dont nous avons rédigé notre Convention-Cadre fait que les P.T.T. construiront, dès le début, un réseau qui comportera trente canaux, non seulement pour la fibre - ce qui est toujours le cas - mais également pour les équipements électroniques qui permettent de faire passer trente canaux sans aucun problème. C'est un élément important.

Pour ce qui est du type de S.L.E.C., je propose de renvoyer ce débat à demain : c'est un débat que nous aurons.

Je constate que sur le plan national, nombreuses sont les agglomérations qui font la distinction que vous avez faite et qui reconnaissent que les collectivités ont sans doute une part de responsabilité à prendre mais que pour autant le risque commercial, ce sont probablement d'autres qui doivent le prendre.

Là encore, ce débat, nous l'aurons tous ensemble.

De la même façon nous l'aurons au niveau de ce qu'évoquait Monsieur SYLARD en particulier pour le prix que devra payer l'abonné.

Effectivement, globalisé en annuité comme l'avait fait Monsieur DONNAY, cela représente des chiffres relativement élevés. Mais je pense que nous pourrions définir un produit qui sera très largement attractif pour un prix qui variera entre 100 et 120 francs, mais prenons l'hypothèse de 120 francs. A ce niveau-là, il me semble que nous trouverons un nombre important de Lillois qui estimeront intéressant d'avoir quinze chaînes de télévision et donc une véritable diversité qui leur sera offerte pour ce prix. Progressivement, je crois que plus nombreux encore seront les Lillois qui accepteront de payer cette somme.

La difficulté vient de ce que jusqu'à présent, les Français n'ont pas été beaucoup habitués à payer les images qui leur étaient offertes mais il s'agit d'une situation qui arrive à son terme et désormais ce sera de plus en plus difficile.

Je constate en tout cas que la chaîne payante qui est Canal Plus, après avoir connu quelques difficultés, connaît aujourd'hui un développement formidable et donc l'idée même de payer ne choquera pas à l'excès.

J'ajoute que nous laisserons à nos concitoyens le soin de choisir, chacun étant évidemment parfaitement libre de rester en hertzien et donc de garder, pour beaucoup, les trois seules chaînes françaises.

Dernier élément que je veux souligner sur ce problème qui est un problème réel : il y a vingt ans, en 1960 environ, très nombreux étaient les Français, en particulier dans cette région, qui n'envisageaient même pas d'avoir le téléphone et qui considéraient qu'effectivement l'abonnement tel qu'il leur était proposé, était tout à fait exorbitant.

Désormais, plus personne ne se pose la question de savoir s'il faut avoir ou ne pas avoir le téléphone ; on est arrivé à un taux d'équipement de 92% et le problème est comme cela réglé.

Je pense que, toutes proportions gardées, c'est un peu le même type de problème que nous rencontrons.

Enfin, Monsieur DEGREVE a évoqué des problèmes de fond qui sont importants.

Je crois qu'à travers la fibre optique que nous avons obtenue et que nous avons très fermement demandée, c'est toute la possibilité de développement des services professionnels qui nous est offerte ; nous savons bien que ce sont des services qui se développeront progressivement mais que nous donnons manifestement un plus à l'ensemble du monde économique et commercial de cette agglomération que de lui fournir dès le départ le moyen de développer ces services professionnels.

A ce niveau, le choix qui est fait est bon.

J'ajouterai que pour ce qui est des autres débats de fond de la place du service public dans l'ensemble de notre projet, il y a des éléments qui sont d'ordre national et qui se trancheront dans les échéances nationales ; il y en a d'autres qui sont plus d'ordre local et que nous aurons l'occasion de débattre lorsqu'on abordera ce problème plus précis de la S.L.E.C.

Monsieur LE MAIRE - Merci, Monsieur CACHEUX.

Monsieur DONNAY.

M. DONNAY - Une seule petite remarque que j'ai à faire à Monsieur DEGREVE.

Monsieur DEGREVE confond, dans mes propos, la position nationale du R.P.R. avec l'Intergroupe d'Opposition lillois.

Je ne pense pas que quand je parle à Monsieur DEGREVE ici, comme Adjoint au Maire de Lille, je parle au Parti Communiste Français.

M. DEGREVE - Je le prends comme un compliment .

Monsieur LE MAIRE - Monsieur DEGREVE, Monsieur DONNAY vous délivre comme cela des compliments, alors restons en là.

Nous terminons le débat qui a été mené vivement. Je remercie tous ceux qui sont intervenus brillamment les uns et les autres.

Je remercie le rapporteur qui connaît parfaitement son sujet et qui l'a rendu vivant et pourtant ce ne sont pas des questions faciles.

Je trouve que c'est un beau dossier dont le Conseil Municipal peut être fier car ce réseau câblé, c'est d'abord du ressort de la Ville.

Je suis jaloux deux fois quand on parle de compétence, jaloux pour les compétences de la Ville et jaloux pour celles de la Communauté.

La Communauté a ses compétences, elle doit les garder ; la Ville a les siennes, elle doit les conserver.

Nous n'ignorons pas que lorsque la Communauté est intervenue dans un domaine qui n'était pas le sien chaque fois des difficultés sont apparues.

Si nous n'avions pas fait preuve de ténacité, nous n'aurions pas aujourd'hui de stade de football : vous rendez-vous compte ? La Ville de Lille sans stade de football ! Je sais que son équipe brille, brille !, mais quand même, pas de stade de football ! Mais passons, c'est de l'histoire ancienne.

La Communauté a ses compétences, c'est bien : nous sommes à la Communauté et sommes heureux d'y travailler dans le cadre de ses domaines d'intervention, la Ville quant à elle a les siens.

De plus, c'est un merveilleux dossier qui est celui de la modernité. A côté de tous les dossiers rituels qui sont présentés chaque année, celui-ci est à la fois d'aujourd'hui et de l'avenir.

C'est par excellence le dossier de la modernité.

C'est aussi celui de la détermination du Conseil Municipal, de la Municipalité, des Adjointes et du Maire pour mener à bien un projet qui n'avait que trop traîné, sur lequel s'étaient apesantis trop de discours et qui a vu son aboutissement en quelques mois.

C'est avec la même rapidité, Monsieur l'Adjoint, qu'il faut continuer à traiter ce dossier.

C'est également celui d'une plus-value pour notre Ville, car la câbler en fibre optique, c'est pour les dix-quinze ans qui viennent une plus-value certaine. Je ne sais pas du tout ce que sera l'avenir, si le câblage en fibre optique sera poursuivi -je vois qu'on rétablit les câblages mixtes fibre optique et co-axial, ce qui peut paraître inquiétant- mais l'essentiel est que nous puissions, en ce qui nous concerne, avoir la fibre optique, c'est important.

C'est enfin une réponse à l'attente des Lillois, telle que l'a démontré une enquête effectuée auprès de la population sous la forme d'imprimé réponse : des centaines de coupons ont été retournés.

Que Canal Plus ait augmenté le nombre de ses abonnés alors qu'on lisait dans les gazettes sa déconfiture complète, cela peut donner à réfléchir à un certain nombre d'entre nous et en particulier aux sceptiques !

Je commençais à m'interroger sur le sort de cette chaîne lorsque j'ai vu ces résultats extraordinaires.

Nous sommes en présence d'une espèce de « fringale » de la consommation de l'audiovisuel ; ce sera difficile à dominer. Cela pose évidemment bien des problèmes ; cette « fringale » peut parfois devenir inquiétante d'une certaine manière mais c'est une réalité.

De la même façon que la société de consommation se jetait il y a vingt ans sur les réfrigérateurs ou sur les voitures, actuellement le même phénomène se produit sur la communication.

Je ne le condamne pas mais face à cet engouement il faut, je pense, veiller à la qualité.

Ensuite, à toutes les interrogations qui se posent à propos de l'intervention du privé et du public, dans le cas présent, nous allons faire l'expérience d'une société mixte dont nous aurons la responsabilité. Essayons d'être maîtres de nous-mêmes et de notre propre mouvement afin de démontrer qu'il est possible dans une société mixte d'allier les qualités du public et celles du privé.

Je veux encore ajouter -car c'est un dossier qui a beaucoup d'atouts- que l'agglomération lilloise n'est pas seulement condamnée à se développer vers l'Est, là où nous bloquons une frontière, mais qu'elle peut aussi partir vers l'Ouest. C'est conforme à une espèce de mouvement naturel qui s'imposera et le Nord/Pas-de-Calais aura une deuxième « moustache » au-dessus du Bassin Minier à la fin de ce siècle.

Il y aura deux « moustaches » : celle du Bassin Minier avec les problèmes que vous connaissez et celle qui sera un peu plus au-dessus, celle d'un grand ensemble urbain. Qui ne voit pas cela ? Qui peut s'y opposer ? Et qui peut ne pas le souhaiter car la chance aussi de cette région serait d'avoir ce noyau central citadin de la grande agglomération

tant il est vrai, qu'on le veuille ou non, que le monde sera donné, en cette fin de siècle, aux grandes agglomérations.

C'est ainsi. Et le Nord/Pas-de-Calais, avec ses quatre millions d'habitants, aura une grande agglomération, c'est elle qui pourra apporter ce supplément de modernité et pourra ouvrir la grande voie des technologies nouvelles à l'ensemble de notre région du Nord/Pas-de-Calais, pas exclusivement, mais les Nordistes, où qu'ils soient, doivent et peuvent compter sur la nécessité de cette grande agglomération.

Enfin, nous avons tellement consacré d'efforts à une politique culturelle en ce qui concerne Lille, qu'un jour viendra -ce n'est pas le problème d'aujourd'hui mais celui de demain- où l'expression de cette politique culturelle pourra trouver effectivement son utilisation dans une programmation de télédiffusion. Nous n'y sommes pas, cela posera de nombreux problèmes mais cela me paraît être, dans le monde d'aujourd'hui, le résultat des efforts que nous avons faits sur le plan de notre politique culturelle.

Or, cette politique culturelle n'est pas à se partager entre tous, elle appartient à une ville, à un ensemble ; Roubaix a sa politique culturelle, Tourcoing a la sienne et Lille également.

Pour terminer, ce réseau câblé est ouvert à tous et à chacune des communes, sans faire de distinction de département et à plus forte raison, sans faire de distinction de localisation à l'intérieur de la Communauté Urbaine. Que ceux qui sont d'accord pour s'inscrire le fassent, ils seront les bienvenus.

Je ne peux en dire plus ; cette volonté nous l'avons exprimée dès le départ.

Pour toutes ces raisons, je demande au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser le Maire à signer avec le Ministère des P.T.T., en compagnie des communes qui sont mentionnées dans le rapport, la convention-cadre de conclure avec T.D.F. un protocole d'accord relatif à l'étude, la réalisation et l'exploitation des têtes de réseau, d'intervenir à la convention d'établissement du réseau établie sur la base de cette convention-cadre et d'engager toute négociation avec les partenaires publics ou privés, en vue de constituer une société locale d'exploitation commerciale dont les statuts et la participation financière de la Ville vous seront soumis ultérieurement.

Que ceux qui sont d'accord pour donner un tel mandat au Maire le manifestent en levant la main.

(Monsieur DAUBRESSE demande la parole).

M. DAUBRESSE - L'Intergroupe demande une suspension de séance de deux ou trois minutes.

Monsieur LE MAIRE - Elle vous est accordée.

(suspension de séance).

Monsieur LE MAIRE - La séance est reprise.

Monsieur DAUBRESSE, vous avez la parole.

M. DAUBRESSE - C'est Monsieur DONNAY.

M. DONNAY - Monsieur le Maire, évidemment nos interrogations financières subsistent et toutes les interrogations sur d'autres problèmes. Cependant, dans l'intérêt de la population lilloise et dans l'intérêt de faire avancer les dossiers généraux, nous voterons donc ce projet de convention.

Monsieur LE MAIRE - Je suis très heureux de cette décision.

Monsieur CHAUVIERRE.

M. CHAUVIERRE - Monsieur le Maire, je ne voterai pas pour ce réseau considérant qu'un réseau de vidéocommunication s'il est utile, doit être privé et d'autre part, je crains que cela ne serve qu'à être un outil de propagande, non seulement pour les Socialistes de la Mairie de Lille mais aussi pour toutes les mairies de Gauche qui sont associées à ce réseau.

Ce sera le sens de mon non.

Monsieur LE MAIRE - Du moment que ce n'est pas la vôtre ! Nous avons les principes qui font la démocratie, c'est déjà un bien. Or, nous partageons avec tous ceux de cette Assemblée, sauf vous, un certain nombre de principes qui sont ceux de la démocratie et pour cela, il est quelquefois bon de faire quelques publicités.

Enfin, nous enregistrons votre solitude.

Ceux qui sont d'accord pour voter ce rapport et mandater en conséquence le Maire ou ses représentants, le manifestent en levant la main :

Pour : l'ensemble du Conseil Municipal excepté Monsieur CHAUVIERRE.
Contre : Monsieur CHAUVIERRE
Abstention : (Néant)

Il est donc approuvé à la quasi unanimité. Merci.

La séance est levée.

(Séance levée à 18 heures 45).

X N° 85/377 - Réalisation d'un réseau câblé
de vidéocommunication
Convention-cadre à conclure
avec le Ministère des P.T.T.

MESDAMES, MESSIEURS,

Au cours de notre séance en date du 22 décembre 1984, nous avons décidé d'effectuer auprès de l'Etat, toutes démarches utiles pour l'installation d'un réseau câblé de vidéo-

communication sur le territoire de la Ville de Lille, et d'entamer avec tous les partenaires intéressés, les discussions pour la création d'une société locale d'exploitation du câble.

A cet effet, le 14 février 1985, nous avons signé avec Monsieur le Ministre Délégué auprès du Ministre du Redéploiement Industriel et du Commerce Extérieur, chargé des P.T.T., un protocole d'accord pour la création d'un réseau de vidéocommunication sur Lille.

Le préambule de ce protocole prévoyait que la Ville de Lille se proposait d'examiner avec les communes voisines qui le souhaitaient la faisabilité et les modalités pratiques de la mise en oeuvre d'un projet intercommunal.

Les communes de Fâches-Thumesnil, Lezennes et Ronchin manifestaient dès ce soir-là, leur volonté de participer à ce réseau. Depuis, les villes de Mons-en-Baroeul, Villeneuve-d'Ascq et plus tard Seclin ont fait savoir leur souhait d'être associées à ce projet, notamment en constituant une Association dénommée « METROCABLE » qui regroupe, outre toutes ces collectivités locales, l'ensemble des partenaires privés susceptibles d'être intéressés par la création de ce réseau de vidéocommunication.

Par ailleurs, la Ville de Béthune à laquelle se sont associées plusieurs communes voisines, signait, également, ce 14 février, un protocole d'accord avec le Ministère des P.T.T. pour la création d'un réseau de vidéocommunication sur leur territoire en liaison avec le réseau câblé de Lille.

Il convient donc maintenant, conformément, aux dispositions de la loi du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle, faisant suite au plan de câblage arrêté par le Gouvernement le 3 novembre 1982 et précisé par le Conseil des Ministres du 3 mai 1984, et suite aux protocoles d'accord susmentionnés, de décider la construction du réseau câblé de vidéocommunication sur les communes de Lille, Fâches-Thumesnil, Lezennes, Mons-en-Baroeul, Ronchin, Seclin, Villeneuve-d'Ascq, Béthune, Annezin, Beuvry et Nœux-les-Mines, en concluant avec le Ministère des P.T.T. une convention-cadre dont l'objet est de fixer entre les différentes parties les modalités générales d'accord pour l'établissement de ce réseau.

Aux termes de ce document, le Ministère des P.T.T. s'engage à construire un réseau selon un schéma-directeur approuvé par les communes, bénéficiant de la structure de distribution en étoile réalisée en fibres optiques, et à en assurer l'exploitation technique et la maintenance, hors têtes de réseau cependant, dont la loi en confie la maîtrise d'ouvrage à Télédiffusion de France (T.D.F.), au moins en ce qui concerne la réception et la distribution des programmes reçus localement, et avec qui, il convient également de conclure un protocole d'accord.

Par ailleurs, les villes et le Ministère des P.T.T. établiront une convention fixant les conditions précises d'établissement du réseau dans un délai de six mois à compter de la signature de la présente convention-cadre.

Dans un même temps, les villes s'engagent à créer une société locale d'exploitation commerciale (S.L.E.C.) dont l'objet et les statuts seront conformes à la loi du 1^{er} août 1984, qui établira avec le Ministère des P.T.T. et dans un délai de six mois, après la signature de l'accord cadre, une convention fixant les conditions d'utilisation du réseau.

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- 1) signer avec le Ministère des P.T.T. et en compagnie des communes susmentionnées, la convention-cadre ci-jointe,
- 2) conclure avec T.D.F. un protocole d'accord relatif à l'étude, la réalisation et l'exploitation des têtes de réseau,
- 3) intervenir à la convention d'établissement du réseau, établie sur la base de cette convention-cadre,
- 4) engager toutes négociations avec tous partenaires publics ou privés, en vue de constituer une société locale d'exploitation commerciale, dont les statuts et la participation financière de la Ville vous seront soumis ultérieurement.

*Adopté à la majorité
Voir compte-rendu p. 1017*

CONVENTION-CADRE

Vu la loi du 29 juillet 1982 relative à la communication audiovisuelle

Vu la loi du 1^{er} août 1984 relative à l'exploitation des services de radio-télévision mis à la disposition du public sur un réseau câblé

Vu le Code des P.T.T. et notamment son article L 34-1

Vu le Protocole signé le 14 février 1985 et ses avenants entre les villes de LILLE, FACHES-THUMESNIL, LEZENNES, RONCHIN, MONS-EN-BAROEUL, VILLENEUVE-D'ASCQ et les P.T.T.

Vu le Protocole signé le 14 février 1985 entre la Ville de BETHUNE et les P.T.T. auxquels se sont associées les villes d'ANNEZIN, BEUVRY et NCEUX-LES-MINES

Vu la décision de la ville de SECLIN d'adhérer à METROCABLE prise par délibération du Conseil Municipal du 27 juin 1985 et entérinée par le Conseil d'Administration de METROCABLE du 5 juillet 1985

Entre la Ville de LILLE, représentée par Pierre MAUROY, son Maire et en présence de :

Monsieur DEROSIER, Maire Délégué de la Commune associée d'HELLEMMES

Entre la Ville de FACHES-THUMESNIL représentée par Monsieur GOSELIN, son Maire,
Entre la Ville de LEZENNES représentée par Monsieur DEBOUDT, son Maire,
Entre la Ville de RONCHIN représentée par Monsieur LAIGNEL, son Maire,
Entre la Ville de MONS-EN-BAROEUL représentée par Monsieur WOLF, son Maire,
Entre la Ville de SECLIN représentée par Monsieur DEMAILLY, son Maire,
Entre la Ville de VILLENEUVE-D'ASCQ représentée par Monsieur CAUDRON, son Maire,
Entre la Ville de BETHUNE représentée par Monsieur MELLICK, son Maire,

Entre la Ville de ANNEZIN représentée par Monsieur DRUON, son Maire,
Entre la Ville de BEUVRY représentée par Monsieur JOSEPHE, son Maire,
Entre la Ville de NOEUX-LES-MINES représentée par Monsieur VILLEDARY, son Maire,

désignées ci-après par les Villes, et l'Etat représenté par Monsieur CLAUZEL, Commissaire de la République de la Région Nord/Pas-de-Calais, et par Monsieur Jean DOMINE, Préfet, Commissaire de la République du Département du Pas-de-Calais, en présence de Monsieur Louis MEXANDEAU, Ministre Délégué auprès du Ministre du Redéploiement Industriel et du Commerce Extérieur, chargé des P.T.T.

désignés ci-après par le « Ministère des P.T.T. »

PREAMBULE

Les villes de LILLE, FACHES-THUMESNIL, LEZENNES, RONCHIN, MONS-EN-BARCEUL, VILLENEUVE-D'ASCQ d'une part, auxquelles s'est associée la Ville de SECLIN, la Ville de BETHUNE à laquelle se sont associées les Villes de ANNEZIN, BEUVRY, et NOEUX-LES-MINES, d'autre part, ont signé le 14 février 1985 un protocole d'accord distinct pour la création d'un réseau de vidéocommunication sur le territoire de leurs communes respectives.

Toutefois, les agglomérations de Lille et de BETHUNE ont souhaité dans le cadre de la mission URBA 2000 mettre en oeuvre un projet intercommunal et rapprocher ainsi les deux réseaux physiquement distincts.

Aussi ont-elles décidé, d'une part, de procéder à la mise au point et à la signature d'une convention-cadre commune, d'autre part de confier la gestion de l'ensemble du réseau ainsi constitué à une même structure.

Ceci exposé il a été convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet de la convention-cadre

Dans le cadre de la Loi du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle et conformément au plan de câblage arrêté par le Gouvernement, le 3 novembre 1982 et précisé par le Conseil des Ministres du 3 mai 1984, et suite aux protocoles signés le 14 février 1985 entre les P.T.T. et les Villes de LILLE et de BETHUNE et à l'adhésion d'autres communes au projet, est décidée la construction d'un réseau de vidéo-communication sur les communes de LILLE, FACHES-THUMESNIL, LEZENNES, RONCHIN, MONS-EN-BARCEUL, SECLIN, VILLENEUVE-D'ASCQ, d'une part, de BETHUNE, ANNEZIN, BEUVRY, NOEUX-LES-MINES, d'autre part.

L'objet de la présente convention-cadre est de fixer les modalités générales d'accord entre le Ministère des P.T.T. et les villes pour l'établissement de ce réseau.

Article 2 - Rôle des parties dans la construction et l'exploitation de ce réseau

Le Ministère des P.T.T. s'engage à réaliser ce réseau et à en assurer l'exploitation technique et la maintenance (hors têtes de réseaux et terminaux d'abonnés qui ne sont pas propriété de l'Administration) selon un schéma-directeur annexé à la présente convention, établi par le Ministère des P.T.T., approuvé par les villes et dont la réalisation par tranches sera effectuée pour chacune d'elles après accord des Villes.

Les villes et le Ministère des P.T.T. établiront une convention fixant les conditions d'établissement du réseau dans un délai de six mois à compter de la signature de la présente convention-cadre.

Les villes prendront les dispositions nécessaires pour l'étude technique et la réalisation de la ou des têtes de réseaux. Les villes s'engagent à créer une société locale d'exploitation commerciale (S.L.E.C.) dont l'objet et les statuts seront conformes à la loi du 1^{er} août 1984 et qui exploitera l'ensemble du réseau.

Les villes et le Ministère des P.T.T. conviennent que la S.L.E.C. établira avec le Ministère des P.T.T. sur les bases de la présente convention-cadre et dans un délai de six mois après sa signature une convention fixant les conditions d'utilisation du réseau pour les services de radio-télévision mis à la disposition du public et les autres services de communication audiovisuelle prévus par la loi du 29 juillet 1982, conformément à l'article 9 de la présente convention-cadre.

Les villes adhérentes à la S.L.E.C. ou toute autre personne morale agréée par l'ensemble des parties s'engagent à être la caution financière de la S.L.E.C. auprès du Ministère des P.T.T.

Article 3 - Réseau

Le réseau bénéficiera de la structure de distribution en étoile réalisée en fibres optiques et des techniques de télécommunication les plus appropriées compte-tenu des services à mettre en œuvre.

Dans la mesure du possible et à titre provisoire des réseaux existants d'antennes communautaires ou collectives seront réutilisés. En tout état de cause, le réseau sera organisé en vue de la généralisation de la distribution en étoile réalisée en fibres optiques.

Dans sa partie concernant l'agglomération de LILLE, le réseau permettra pour chacune des villes, le transport de programmes individualisés qui ne seront distribués qu'aux seuls habitants des communes considérées. De même, le réseau permettra à l'ensemble constitué par la Ville de BETHUNE et les villes associées à BETHUNE, le transport de programmes individualisés distribués aux seuls habitants de cet ensemble.

Une liaison assurant le transport en tant que de besoin d'un ou plusieurs canaux entre les villes de LILLE et de BETHUNE sera étudiée et pourra être mise en œuvre par le Ministère des P.T.T. en fonction des décisions prises concernant les têtes de réseau.

Ce réseau sera le lieu d'expériences pilotes menées notamment par le Centre National d'Etudes des Télécommunications en liaison avec la Mission URBA 2000 sur l'utilisation des possibilités du réseau en fibre optique.

Le Ministère des P.T.T. procédera à l'étude de la desserte de l'Université de Lille, en fonction de ses besoins propres en matière de communication.

Le Ministère des P.T.T. prend en charge ces suppléments d'études du réseau : les modalités de mise à disposition et d'exploitation technique découlant des dispositifs retenus seront définies dans les conventions visées à l'article 2.

Article 4 - Montée en charge du réseau

4-1 - Partie du réseau concernant LILLE, FACHES-THUMESNIL, LEZENNES, RONCHIN, MONS-EN-BARŒUL, SECLIN, VILLENEUVE-D'ASCQ.

Le schéma-directeur est établi sur la base d'un réseau desservant à terme de 7 ans, suivant l'ouverture commerciale de la première tranche du réseau, et par étape négociée annuellement, les logements, institutions, entreprises et immeubles collectifs soit 130 000 prises raccordables sur les communes de LILLE, FACHES-THUMESNIL, LEZENNES, RONCHIN, MONS-EN-BARŒUL, SECLIN, VILLENEUVE-D'ASCQ, selon les demandes qui auront fait l'objet d'un accord contractuel entre la S.L.E.C. et le Ministère des P.T.T.

Après une première tranche de 40 000 prises raccordables dont le plan est annexé à la présente convention, le réseau sera étendu en moyenne par tranche de commande de 15 000 prises raccordables pendant six années consécutives à partir de 1987, selon les dispositions prévues à l'article 6.

4-2 - Partie du réseau concernant BETHUNE, ANNEZIN, BEUVRY, NŒUX-LES-MINES.

Le schéma-directeur est établi sur la base d'un réseau desservant à terme de 5 ans, suivant l'ouverture commerciale de la première tranche du réseau, et par étape négociée annuellement, les logements, institutions, entreprises et immeubles collectifs soit 22 000 prises raccordables sur les communes de BETHUNE, ANNEZIN, BEUVRY, NŒUX-LES-MINES, selon les demandes qui auront fait l'objet d'un accord contractuel entre la S.L.E.C. et le Ministère des P.T.T.

Après une première tranche de 10 000 prises raccordables dont le plan est annexé à la présente convention, le réseau sera étendu en moyenne par tranche de commande de 3 000 prise raccordables pendant 4 années consécutives à partir de 1987, selon les dispositions prévues à l'article 6.

4-3 - Sur l'ensemble du réseau, le rythme d'extension pourra être augmenté d'un commun accord entre les villes et le Ministère des P.T.T. notamment dans l'hypothèse où d'autres communes adhéreraient au réseau.

Article 5 - Ouverture du réseau

Le Ministère des P.T.T. s'engage à passer une première commande pour rendre raccordables les premiers logements durant l'automne 1987, objectif que se fixent les parties comme date d'ouverture commerciale du réseau.

Article 6 - Commandes

Les commandes correspondant à la montée en charge prévue à l'article 4 seront passées par le Ministère des P.T.T. ; elles donneront lieu aux études techniques appropriées dont le calendrier et les modalités de réalisation sont précisés dans le schéma du réseau mentionné à l'article 2.

Article 7 - Prise en compte des réseaux existants

Le moment venu les deux parties examineront ensemble le devenir du réseau existant de Villeneuve-d'Ascq.

Article 8 - Services de radio-télévision par câble mis à la disposition du public

Le réseau permettra d'offrir dès son ouverture à l'exploitation des services de télévision sur 15 canaux.

Des services de son stéréophonique haute qualité sur dix canaux pourront être offerts à la demande de la S.L.E.C.

Dès son ouverture commerciale, les capacités du réseau pourront être augmentées jusqu'à trente canaux de télévision et trente canaux de son stéréophonique haute qualité à la demande de la S.L.E.C. après que des négociations particulières auront été menées avec le Ministère des P.T.T. sur les modalités de location de ces canaux.

Le Ministère des P.T.T. assurera pour chaque raccordement à tout moment l'accès à l'un quelconque des quinze canaux de télévision disponibles sur ce réseau.

En option, tout abonné pourra demander l'accès simultané à deux canaux de télévision ou à un canal de télévision et à un canal de son haute qualité, ou à deux canaux de télévision et à un canal de son haute qualité.

Article 9 - Autres services de communication audiovisuelle

Le cas échéant, d'autres services de communication audiovisuelle, tels que définis à l'alinéa 2 de l'article 1^{er} de la loi du 1^{er} août 1984 susvisée, pourront être mis en œuvre ; le Ministère des P.T.T. informera les villes au fur et à mesure de leur disponibilité technique. Si la S.L.E.C. décide de proposer de tels services, une convention particulière avec le Ministère des P.T.T. en précisera les modalités.

Le Ministère des P.T.T. s'engage à proposer à la S.L.E.C. dans ce cadre, une tarification du transport des services locaux proposés par la S.L.E.C. fondée sur un montant forfaitaire négociée entre les partenaires et tenant compte des conditions générales en vigueur. La S.L.E.C. aura toutefois la possibilité de demander une tarification au trafic réel.

Article 10 - Participation des villes à l'investissement

Il est demandé aux villes une participation financière à l'investissement, fonction des caractéristiques particulières du site à câbler ou des modalités de transferts de propriété des installations ou bâtiments décidés par les villes.

Compte-tenu de la densité de population concernée par le projet, le Ministère des P.T.T. ne demandera pas de participation financière aux villes pour la première tranche définie à l'article 4.

Toutefois, les locaux et terrains nécessaires à la construction du réseau mis à disposition par les villes, seront cédés à titre gratuit ou loués au Ministère des P.T.T., selon des baux emphytéotiques d'au moins 25 ans pour un loyer d'un franc symbolique.

Pour la seconde tranche de commandes, les villes s'engagent à verser une avance remboursable à la date de son ouverture commerciale. Cette avance sera proportionnelle à la surface des quartiers concernés et calculée sur la base de 12 500 F T.T.C. (au 1^{er} janvier 1985), par hectare.

Les villes pourront se libérer de cette avance en tout ou partie par recours aux moyens mentionnés à l'alinéa précédent (cession gratuite ou location au franc symbolique de locaux ou de terrains, etc...).

Les villes s'engagent à faire délivrer dans les meilleurs délais les permis de construire éventuels, et à faciliter les travaux de génie civil, et à rechercher avec le Ministère des P.T.T. les locaux nécessaires à la construction du réseau.

Article 11 - Modalités d'application

La présente convention n'est applicable qu'après la signature de la convention avec la S.L.E.C. prévue à l'article 2 qui devra intervenir dans un délai de six mois à compter de la présente convention.

Les deux parties conviennent de proposer à la S.L.E.C. que la convention d'exploitation prévoit :

- que la S.L.E.C. puisse dénoncer, avec un préavis de six mois, la convention d'exploitation et que dans ce cas l'exploitation commerciale des services puisse être poursuivie par tout mandataire au choix du Ministère des P.T.T.
- qu'après trois ans d'exploitation commerciale, la S.L.E.C. et le Ministère des P.T.T. se réservent de pouvoir renégocier les conditions d'exploitation des services de communication audiovisuelle s'ils le jugent utile.

Une clause d'intéressement de la Direction Générale des Télécommunications au succès de l'opération sera introduite dans la convention avec la S.L.E.C. prévue à l'article 2.

Monsieur MAUROY
Maire de Lille
Ancien Premier Ministre

Monsieur DEROSIER
Maire Délégué de la commune
associée d'Hellemmes

Monsieur GOSSELIN
Maire de Fâches-Thumesnil

Monsieur DEBOUDT
Maire de Lezennes

Monsieur WOLF
Maire de Mons-en-Barœul

Monsieur LAIGNEL
Maire de Ronchin

Monsieur DEMAILLY
Maire de Seclin

Monsieur CAUDRON
Maire de Villeneuve-d'Ascq

Monsieur DRUON
Maire de Annezin

Monsieur MELLICK
Maire de Béthune

Monsieur JOSEPHE
Maire de Beuvry

Monsieur VILLEDARY
Maire de Nœux-les-Mines

Monsieur CLAUZEL
Préfet, Commissaire de la République
de la Région Nord/Pas-de-Calais

Monsieur DOMINE
Préfet, Commissaire de la
République du Département du

Commissaire de la République du
Département du Nord

Pas-de-Calais

Monsieur Louis MEXANDEAU
Ministre Délégué auprès du Ministre
du Redéploiement Industriel et du
Commerce extérieur, chargé des P.T.T.

ANNEXE

Sous réserve du respect par les parties de leurs engagements, le Ministère des P.T.T. s'engage à tarifier la S.L.E.C. selon les modalités suivantes :

Article 1 - Tarifs pour l'accès au service de base pour les services de radio-télévision mis à disposition du public

Le Ministère des P.T.T. facturera mensuellement une redevance d'usage du réseau pour les services de radio-télévision mis à la disposition du public qui est fixée à 42 F par raccordement au service de base et par mois. Par « service de base », on entend le transport et la distribution sur quinze canaux d'au maximum 100 000 heures de programmes télévisuels par an, sans condition d'accès.

Ce tarif inclut le transport et l'injection à la tête de réseau, de un à cinq canaux de télévisions européennes ou accessibles en France dont le choix sera fait ultérieurement par les Villes en fonction des possibilités techniques d'acheminement par le Ministère des P.T.T. et conformément aux textes réglementaires.

L'extension du service de base à quinze canaux supplémentaires pour 67 500 heures de programmes télévisuels supplémentaires par an, sera facturée 10 F par mois par local raccordé.

Article 2 - Tarif des options et du raccordement des collectivités

Des options supplémentaires pourront être offertes dès l'ouverture du réseau.

Au-delà des 100 000 heures annuelles de programmes télévisuels, les heures supplémentaires seront facturées 1 F par mois et par raccordement, par groupe entier de 5 500 heures annuelles de programmes télévisuels.

L'option « question des services à condition d'accès » fera l'objet d'une tarification particulière du Ministère des P.T.T. définie dans la convention d'exploitation visée à l'article 2 de la convention-cadre.

L'option « choix d'un second canal de télévision simultanée parmi quinze » sera facturée à la S.L.E.C. 20,50 F par mois et par raccordement à ce service.

L'option « choix d'un canal sonore stéréophonique haute fidélité » parmi dix sera facturée à la S.L.E.C. 15 F par mois et par raccordement à ce service.

Le raccordement des immeubles collectifs autres que d'habitation (hôtels, hôpitaux,

écoles...) situés dans l'ensemble du réseau fait l'objet d'une tarification particulière : il est facturé 21 F par mois et par local desservi avec un maximum de perception de 2 100 F par mois et par point d'entrée dans les bâtiments et un minimum de 315 F par mois.

Article 3 - Taux de pénétration

Un taux de pénétration sera contractuellement défini ; il représente le rapport entre d'une part le nombre de raccordements au service de base, et, d'autre part, le nombre de logements raccordables : il est fixé à :

- 15% un an après l'ouverture commerciale du réseau, soit un taux moyen annuel de 7,50% la première année
- 25% deux ans après l'ouverture commerciale du réseau soit un taux annuel de 20,00% la deuxième année
- 35% trois ans après l'ouverture commerciale du réseau soit un taux moyen annuel de 30,00% la 3^e année
- 40% quatre ans après l'ouverture commerciale du réseau soit un taux moyen annuel de 37,50% la 4^e année
- 45% cinq ans après l'ouverture commerciale du réseau soit un taux moyen annuel de 42,50% la 5^e année

soit un taux moyen annuel de 45,00% à partir de la 6^e année.

Au-delà d'une période de trois ans, les taux de pénétration pourront être révisés selon une procédure qui est définie dans la convention avec la S.L.E.C. visée à l'article 2 de la présente convention-cadre.

Les taux de pénétration ont été établis en tenant compte de l'ensemble des textes réglementant les conditions d'exploitation des services de communication audiovisuelle à la date de signature de la présente convention. Si, postérieurement à cette date de nouvelles dispositions réglementaires venaient à modifier sensiblement ces conditions, le Ministère des P.T.T. et les Villes pourraient revoir ensemble les objectifs de taux de pénétration indiqués ci-dessus.

Article 4 - Taux moyen de pénétration

Si le nombre de raccordements au service de base n'atteint pas chaque année le taux moyen de pénétration défini à l'article 3, le Ministère des P.T.T. diminuera de moitié la redevance exigible, soit 21 F par mois par prise non raccordée et contractuellement commandée.

Le premier règlement des sommes cumulées dues au titre des prises commandées mais non raccordées interviendra à l'issue de la 3^e année, sur la base du tarif de la redevance à cette date.

Si au cours des quatre premières années, le nombre moyen de raccordements dépasse durant une certaine période le taux moyen de pénétration défini à l'article 3, le Ministère des P.T.T. diminuera le taux moyen de pénétration demandé les années suivantes d'un nombre équivalent de raccordements durant la même période.

Article 5 - Modalités d'application des tarifs

Les conditions tarifaires s'entendent en F au 1/1/85 et hors taxes à la valeur ajoutée (HT).

Une formule d'actualisation de ces tarifs sera intégrée à la convention avec la S.L.E.C. visée à l'article 2 de la présente convention-cadre.

Les tarifs couvrent le raccordement de tout nouveau local ainsi que les interventions normales de maintenance et d'exploitation technique du réseau ; ils ne comprennent pas le montant des autres interventions des agents de l'Administration ou de leurs représentants tels que les frais de transferts et déconnexions ; ces prestations feront l'objet d'un barème particulier défini dans la convention d'exploitation visée à l'article 2 de la convention-cadre.

Article 6 - Mise à disposition des interfaces chez l'abonné

Les interfaces avec le réseau installés chez chaque abonné seront garantis par la S.L.E.C. pour un montant de 630 F H.T. au 1^{er} janvier 1985.

Ce dépôt de garantie pourra être éventuellement couvert par une caution bancaire. La somme ne sera recouvrée qu'en cas de perte ou de destruction de tout ou partie du matériel.

Article 7 - Dispositions diverses

Les conditions décrites dans la présente annexe pourront être modifiées à la demande de la S.L.E.C. dans la mesure où le Ministère des P.T.T. consentirait des conditions plus favorables à une autre S.L.E.C.

M. MAUROY
Mauroy

M. FRISON
Frison

M. DEROSIER

M. VAILLANT
Vallant

M. COLIN
Colin

M. DASSONVILLE
Dassonville

M. DEBEYRE
Debeyre

M. CATESSON
Catesson

M. DEGREVE
Degrève

Mme BOUCHEZ
Bouchez

M. ROMAN
Roman

Mme MOREL
Morel

M. THIEFFRY
Thieffry

M. WINDELS
Windels

M. MATRAU
Matrau

M. SYLARD
Sylard

M. BERTRAND
Bertrand

M. VIRON
Viron

Mme CAPON
Capon

M. CACHEUX
Cacheux

Mme MERESSE
Meresse

M. DELANNOY
Delannoy

Mme DEFRANCE
DeFrance

M. ETCHEBARNE
Etchearne

M. KEIGNAERT
Keignaert

M. BODARD
Bodard

Mme BRUNEL
Brunel

M. CAILLIEZ
Cailliez

M. MOLLET
Mollet

M. BURIE
Burie

Mme BUFFIN
Buffin

M. OLIVIER
Olivier

M. PAUWELS
Pauwels

Mme PETIT
Petit

M. WAVRANT
Wavrant

Mme ESCANDE
Escande

M. CHOQUEL
Choquel

M. CARDON
Cardon

Mme NEFFAH
Neffah

M. VIDAL
Vidal

M. BOCHNER
Bochner

Mme BELL
Bell

M. FREMAUX
Fremaux

Mlle CARBONNEAUX
Carbonneaux

Mme DAVIDT
Davidt

M. DAUBRESSE
Daubresse

M. DONNAY
Donnay

M. PIERENS
Pierens

M. MARTINGT
Martingt

M. PILATE
Pilate

Mme D'ERCEVILLE
D'Erceville

M. DESCAMPS
Descamps

Mme STIKER
Stiker

M. LEBEAU
Lebeau

M. CATTELIN
Cattelin

Mme CODACCIONI
Codaccioni

M. CHAUVIERRE
Chauvierre

M. DEREUX
Dereux

M. SINAGRA
Sinagra

H. DEBOUTS
 H. ERICSSON
 H. GUYON
 H. DEBOUTS
 H. ERICSSON
 H. GUYON

M. DECRIVE	M. CAISSON	M. DEBEYRE	M. DASTONVILLE	M. GUYON
M. RIGOLET	M. THIERRY	M. HONNE	M. HANNA	M. BACHEZ
M. CARON	M. VIBON	M. BERTRAND	M. STYARD	M. MAIRAN
M. STERBANE	M. DEBARGE	M. DELAUNY	M. MERSE	M. CACHUK
M. NOLET	M. GARRETT	M. ORVEL	M. BOUARD	M. REINHART
M. PELIT	M. BRUNEL	M. CLAYTON	M. GUYON	M. BURIE
M. STAN	M. CARON	M. CHOUET	M. ESTAN	M. HAVANT
M. CARON	M. STAN	M. GUYON	M. ROBERT	M. YON
M. STAN	M. STAN	M. STAN	M. STAN	M. STAN

H. DEBOUTS

H. DEBOUTS
 H. ERICSSON
 H. GUYON
 H. DEBOUTS
 H. ERICSSON
 H. GUYON